

L'Orateur quitte le fauteuil le samedi aussi bien que le lundi, le mardi et le mercredi, sur une motion.

M. LAPOINTE: Je croyais que l'ordre du samedi était le même que celui du vendredi.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, mais la règle ne s'applique pas. Monsieur l'Orateur a fait la motion.

M. LAPOINTE: Comme j'ai mal compris la procédure, les observations que je me proposais de faire seront plus brèves. Je me contenterai maintenant de protester contre le département du Travail qui est administré par un ministre qui siège au Sénat. Le ministre du Travail devrait être membre de la Chambre des communes. Il représente le tsar, il représente la démocratie; il devrait être élu par le peuple. Selon moi, il est insensé que le ministre du Travail soit membre du Sénat. Je ne pense pas qu'en Angleterre on soit d'avis que le représentant du travail dans le gouvernement puisse siéger à la Chambre des lords.

Lorsque vous vous rappelez que l'un des principes du Congrès des métiers et du travail du Canada—qui, d'après le ministre du Travail lui-même, devrait être le seul interprète de l'opinion de la classe ouvrière—c'est l'abolition du Sénat, alors la présence du ministre du Travail dans la Chambre haute devient une moquerie et elle semble être une insulte aux ouvriers canadiens.

Voilà le côté théorique de la question. En pratique, elle entraîne bien des inconvénients et des abus. Les questions concernant la paix parmi la classe du travail et des industriels, les relations entre patrons et employés, sont peut-être les problèmes les plus importants que le ministre a à considérer aujourd'hui; et il est certainement très important qu'il siège en cette Chambre afin de discuter ces questions avec les représentants du peuple. Ce monsieur se promène dans le pays préparant les élections, et parfois, représentant sous de fausses couleurs les députés de la Chambre, et pour ma part, je désirerais qu'il me fasse face dans cette Chambre que je puisse avoir l'avantage de discuter avec lui ici certaines questions touchant le travail canadien. Je me contente maintenant d'inscrire ce protêt, et j'espère qu'avant longtemps la classe ouvrière du pays aura son représentant en Chambre, car elle y a droit tout autant que le public en général.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dirai seulement, en premier lieu, que je ne crois

pas que les ouvriers canadiens se plaignent vivement à ce sujet, tant que le ministre actuel du Travail sera à la tête du ministère, quand même il serait un membre du Sénat. Je sais qu'il représente le travail, je sais qu'il représente la démocratie, et je sais que la démocratie correspond à la Chambre des communes principalement; mais tous ont droit à être représentés ici, tout autant que la classe ouvrière, ou toute autre partie de la démocratie. S'il y a aucune raison spéciale pour que le ministre du Travail soit un député de la Chambre, elle est plus que compensée par les qualités spéciales de celui qui occupe maintenant cette charge. Je ne pense pas cependant, qu'il soit juste de dire de lui qu'il se promène dans le pays représentant les députés de la Chambre dans un faux jour. Je ne connais pas un homme public qui soit plus soigneux de ses actes et de ses paroles que le ministre du Travail, ou qui—pour citer mes paroles d'hier—soit plus calme, plus modéré dans ses assertions.

L'hon. MACKENZIE KING: J'aimerais poser une question à mon très honorable ami au sujet de l'administration de la division des salaires équitables du ministère du Travail. Je voudrais m'assurer si le ministère du Travail reçoit des demandes des autres ministères qui ont quelque chose à faire avec des travaux de construction, pour l'insertion de l'échelle des salaires équitables dans les divers contrats qui sont adjugés de temps à autre,—particulièrement par le ministère des Travaux publics, le ministère de la Marine et des Pêcheries, le ministère des Postes, et le ministère de la Milice. Il a été entendu depuis des années que ces divers ministères devraient délibérer avec le ministère du Travail pour que celui-ci prépare les échelles en question, afin qu'elles soient insérées dans les contrats. On me dit que cette coutume a été abandonnée jusqu'à un certain point dans le cas de certains ministères, et que ces derniers font maintenant préparer les dites échelles, par leurs propres employés, ignorant les fonctionnaires du ministère du Travail. J'aimerais savoir si ce fait est exact.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministère du Travail remplit les mêmes fonctions qu'autrefois, à ce sujet. C'est-à-dire que les fonctionnaires qui s'occupent des salaires équitables, préparent un rapport des demandes de chaque ministère où survient la question de ces salaires concernant le travail dudit ministère, et ces ministères ne font rien si ce n'est sur l'avis du minis-